

*L'an deux mille vingt-quatre, le 29 août à 20h00*, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

*Étaient présents :*

Mmes GRANGEOT Christelle - VAUDAINÉ Angélique - SADAK Marie-France - ROULET-LHOPITAL Sophie - CHEVRIER Joëlle - ALLEGRE Cyrielle  
&

Mrs ROULET Michel - PARRAVANO Christian - JOSSERAND Philippe - ALPHANT Florent - BONNARD Daniel - MEYER Constant - DUCLAUD Sébastien - BALDUCCI Jean-Pierre

Absents excusés : Mme GIRAUD-JACQUIGNON Clémence

Pouvoir à : Mme GIRAUD-JACQUIGNON Clémence à Mme VAUDAINÉ Angélique

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h06.

Mme ROULET-LHOPITAL Sophie est nommée secrétaire.

1- Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 04 juin 2024 est adopté à l'unanimité – aucune question ou remarque.

## **2 - URBANISME :**

M. Meyer Constant annonce les nouveaux dossiers en cours :

- PC : régularisation pour la création d'une ouverture dans les combles non aménageables
- PC : Construction d'une maison individuelle (route de la Rapillère)
- DP : piscine – 2 dossiers en cours
- DP : construction d'une pergola + abri de jardin

Le promoteur, propriétaire du terrain situé en dessous de la mairie (combe qui donne côté terrain du parking mairie et Rue du Foyer) souhaite faire construire 10 logements. Une rencontre aura lieu en septembre entre ce promoteur et Madame le Maire pour présentation du projet.

Un tour de table est effectué pour savoir si les membres du conseil sont d'accords pour accueillir des logements sociaux. Le conseil municipal est favorable.

## **3 - VOIRIE :**

M. Philippe Josserand expose :

- la liste des urgences concernant l'élagage a été fournie au Syndicat de Voirie qui a effectué ce travail début août sur 2 journées.
- Le devis de l'entreprise Buffin est très élevé pour l'aménagement de la D46 et le chemin du Battoir. La commission voirie doit revoir les travaux à la baisse pour cet aménagement vu le montant du devis.
- Alerte sur l'élagage des arbres chez certains particuliers : les passages de gros camions ou tracteurs sont actuellement très compliqués. Un article de sensibilisation paraîtra dans le prochain bulletin.

Florent Alphant propose de réfléchir à l'investissement d'un petit tracteur pour faire les banquettes de la commune.

*Aménagement du croisement entre la rue du Stade et la RD51 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la communauté de communes EBER :*

Madame Le Maire expose au conseil municipal le projet de requalification du carrefour entre la RD51 et la Rue du stade établi en partenariat avec la Communauté de Communes EBER.

Afin de déterminer les objectifs de l'opération et la répartition financière des travaux prévus par la commune et la

Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, un projet de convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre la commune et la Communauté de communes EBER a été élaboré.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce projet de convention et délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ce document tel qu'annexé à la présente délibération

*Délibération n°20/2024*

⇒ 4 septembre 2024 : Réunion de lancement des travaux d'aménagement du carrefour du stade. Le chantier est estimé à 3 mois.

#### **4 - TRAVAUX :**

M. Meyer expose :

- Les travaux de l'école, entrepris cet été, sont terminés :
  - Ramassage des feuilles dans la cour des CE/CM
  - Remplacement des éclairages de la classe de CP par des lampes led.
  - Nid de guêpes vers la classe de maternelle : pas de déplacement des pompiers car pas d'enfant au sein de l'école. Les employés municipaux ont traité en interne.
  - Le préau de l'école est occupé par des pigeons. Enormément de fientes sont présentes sous le préau. L'achat de grilles avec des piques est à l'étude.
- Commission travaux prévue mardi 1<sup>er</sup> octobre à 9h : Lors de cette réunion la liste des travaux à engager pour le multiservices (médiathèque, commerce, ...) sera réalisée.

Madame le Maire informe le conseil que L'ADMR occupera bientôt les locaux de l'ancien salon de coiffure.

- Eclairage public : CITEOS : réglage d'un poteau sur 2 seulement rue de l'école. Constant Meyer se charge de recontacter l'entreprise pour que l'ensemble des réparations soient effectuées.

#### **5 - ENVIRONNEMENT :**

M. Philippe Josserand expose :

- Un inventaire en juillet a été fait concernant l'ambrosie. La pousse s'est accélérée. Le 22 août a eu lieu un deuxième inventaire : 33 parcelles étaient touchées. 11 d'entre elles étaient déjà présentes en juillet. 8 propriétaires n'ont donc pas traité leurs parcelles. Les courriers seront envoyés dans les prochains jours.
- Benne VACHER mise à disposition pour les gens du voyage : une bouteille de gaz a été déposée dans la benne, un élu a dû aller la retirer en urgence pour éviter tout risque inflammable ou explosif.
- Zone d'accélération des ENR sur l'intercommunalité : la commune est favorable à la mise en place de panneaux photovoltaïques. La commune est tenue d'informer la population sur les actions faites pour le développement des énergies renouvelables : un article paraîtra dans un prochain bulletin municipal.

#### **6 - ASSOCIATIONS :**

Mme Joëlle Chevrier expose :

- Le programme de la vogue 2024 :
  - ✓ Vendredi 06/09 : le CAV organise une soirée karaoké et food-truck
  - ✓ Samedi 07/09 : les conscrits et le CEA organisent un bal et un brasero avec de la musique en extérieur et le concours de pétanque l'après-midi
  - ✓ Dimanche 08/09 : les conscrits et le CEA organisent le traditionnel repas « truite »
  - ✓ Divers manèges seront présents durant tout le week-end.
  - ✓ Tournée des brioches : dès le vendredi 30/08, les conscrits passeront dans le village avec un dépôt de notification de passage pour les habitants absents de leur domicile.
- Inauguration du boulodrome : elle aura lieu le vendredi 13 septembre 2024 :
  - ✓ 18h : démonstration de l'équipe de France Féminine
  - ✓ 19h : inauguration suivie d'un buffet

- 3 placards ont été récupérés côté SAR pour loger la vaisselle du CEA durant la phase des travaux du Foyer.

## **7- QUESTIONS DIVERSES :**

### *Recensement population 2025 : désignation coordonnateur communal :*

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement de la population devant avoir lieu du jeudi 16 janvier au samedi 15 février 2025.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient dans un premier temps de nommer le coordonnateur communal du recensement dont le rôle est central pour la réussite de la collecte, et sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement à venir.

Madame Le Maire propose Madame Marielle VIVIERS comme coordonnateur communal qui prendra en charge la préparation et le suivi du recensement.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** que la Commune de Bellegarde-Poussieu a été retenue pour effectuer l'enquête de recensement de la population en 2025,
- **DECIDE** de nommer comme coordonnateur communal Madame Marielle VIVIERS, secrétaire de mairie,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n°19/2024*

Personnel communal : Suppression poste D'agent de Maitrise et Création poste Agent de Maitrise Principale de 1<sup>ère</sup> classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi de d'Agent de Maitrise Principale pour assurer les missions du Service technique.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** la suppression, à compter du 29 août 2024 d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maitrise,
- **DECIDE** la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Agent de Maitrise Principale,
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre ladite délibération au service du Centre de Gestion de l'Isère, et au Trésorier de Roussillon,

Délibération n°21/2024

Décision modificative n°1 – crédit supplémentaire

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à des écritures comptables suite à la vente du local commercial situé 29 route des terres 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
DF 65 657341	78 540.00		
RF 75 75888	78 540.00		

Après l'exposé de ce dossier, la Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de modifier les crédits budgétaires suivants sur le budget de l'exercice 2024,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Délibération n°25/2024

Autorisation pour la signature du Marché de maîtrise d'œuvre de rénovation de la salle socioculturelle

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet de rénovation de la salle socioculturelle de la commune.

**1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

Madame le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de rénover l'ensemble du bâtiment situé Place du Foyer et aménager les espaces extérieurs.

Compte tenu de l'avancement de ce projet il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce projet et dont la désignation intervient conformément aux règles de la commande publique.

**2 - Le montant prévisionnel du marché**

Madame le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le Maître d'Œuvre à 120 000 €.

**3 - Mode de sélection envisagée**

Madame le Maire précise que le mode de sélection utilisé sera l'appel d'offre.

#### 4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le titulaire qui sera retenu par le jury.

#### 5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre, de recourir à un jury d'appel d'offre dans le cadre du projet de rénovation de la salle socioculturelle et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif section Investissement : Chapitre 20

*Délibération n°22/2024*

*TNE 38 : demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère*

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de Bellegarde-Poussieu a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire Numérique Educatif afin de permettre aux élèves de l'ensemble de l'école, de la Petite Section de Maternelle au CM2, de bénéficier d'un parcours numérique cohérent, avec des outils informatiques adaptés.

A ce titre, elle souhaite bénéficier du dispositif déployé par le département, sous l'appellation TNE38.

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la mise en place de ce projet :

- Abonnement au réseau ENT pour 3 ans - ONE Premium : 500.00 € HT
- Achat Matériel Informatique : 17 459.68 € HT

Ce dossier s'élève donc à 17 959.68 euros H.T. soit 21 551.60 euros T.T.C.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les services du Conseil Départemental de l'Isère afin de pouvoir bénéficier d'une subvention.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**VALIDE** la proposition des devis présentés,

**AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les services du Conseil Départemental de l'Isère afin de pouvoir bénéficier d'une subvention,

**CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n° 23/2024*

*Demande d'accord de principe sur une garantie d'emprunt pour des travaux d'amélioration : alpes isère habitat*

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que Alpes Isère Habitat envisagent des travaux d'amélioration sur les 4 logements de la Commune situés Aux Tilleuls, sous bail à construction signé le 04/07/1991.

Cette programmation d'amélioration a un ordre de service prévisionnel en juin 2026 (DPE E/ F).

Les travaux d'amélioration prévisionnels envisagés actuellement sont :

- Menuiseries et volets roulants - Urgence menuiseries
- Isolation combles,
- Portes d'entrée,
- ITE ou ravalement
- Chauffage - Poêle à granulés ou PAC, convecteurs,

- VMC
- Travaux classiques d'AML

Cette programmation va nécessiter une délibération du Conseil Municipal sur :

- La prorogation du bail à construction au 27/02/2056
- La garantie financière de la commune à hauteur de 35%

Cette délibération permettra de commander les différentes études et diagnostics + recrutement de la maîtrise d'ouvrage.

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de l'emprunt garanti par une Collectivité est encadré par plusieurs ratios et plafonds, visant à limiter les risques encourus par la Collectivité. La garantie de cette opération respectant cette réglementation, elle propose au Conseil de donner un accord de principe à Alpes Isère Habitat afin de leur permettre de déposer un dossier complément de financement.

L'octroi de la garantie fera l'objet d'une délibération ultérieure après transmission du contrat de prêt définitif.

Après l'exposé de ce dossier, la Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

**AUTORISE** un accord de principe sur cette garantie d'emprunt dont les éléments définitifs seront transmis au moment de la demande de garantie définitive, à hauteur de 35% pour la Commune.

**CHARGE** Madame Le Maire de transmettre ladite délibération aux services d'ALPES ISERE HABITAT

**CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération n°24/2024*

Questions diverses :

- Combe de la fond du loup : le chemin est raviné : problématique d'engin pour refaire le chemin. Une solution doit être trouvée rapidement.
- CME : avis favorable pour la présentation de l'atelier bas carbone aux enfants du CME
- Atelier réparation vélos : proposition du conseil de faire venir l'atelier le samedi matin durant le marché. En attente de retour.
- Coupe de Taravas : problématique d'accessibilité à certains lots : à faire remonter lors du prochain Conseil Syndical de Taravas qui aura lieu le 12 septembre 2024.
- Proposition de nommer le city stade. A l'étude.
- Angélique Vaudaine tient à remercier l'ensemble des bénévoles de la médiathèque pour le gros travail effectué cet été à l'occasion du réaménagement des locaux.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le JEUDI 3 OCTOBRE 2024.

**Madame Le Maire clôt la séance à 21h50.**